

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-7-12-3

Séance du vendredi 6 juillet 2012

DELOCALISATION DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée approuvé par la délibération du Conseil Général n°CG-2011-2-1-7 du 14 avril 2011 et plus particulièrement son chapitre 2 article 1-1,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide la délocalisation de la réunion de la Commission Permanente du vendredi 21 septembre 2012 au Parc des Expositions de Mulhouse.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions